

**LES ESPECES DE  
LA FAUNE**

**Carte 8**

**LA GRANDE ALOSE (*ALOSA ALOSA*)**

**Espèce**

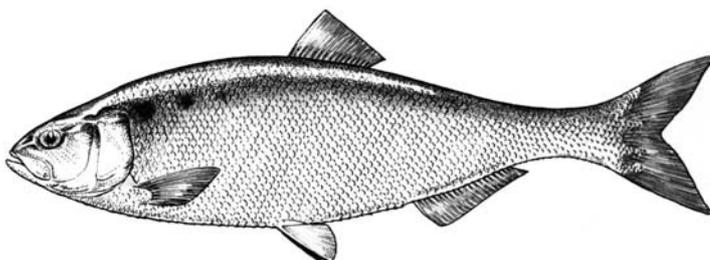
**Classification**

Poisson

Code Natura 2000 : 1102

**Description et écologie**

La Grande Alose est un poisson migrateur carnivore, long de 35 à 70 cm, appartenant au groupe des harengs. Elle effectue des migrations entre les zones de reproduction de février à juin, situées dans les eaux douces rapides à substrat caillouteux, et les eaux marines littorales, où elle effectue sa croissance.



*Source : Inventaire de la faune de France, Nathan, MNHN, Paris, France, 1992*

**Evolution historique et répartition - Etat de conservation**

Sur les côtes de l'Atlantique Est, la Grande Alose n'est plus présente, d'une manière significative, qu'en France et au Portugal. Au niveau national, elle est aujourd'hui présente dans les bassins de la Loire et de la Garonne, ainsi que dans la basse vallée du Rhône, jusqu'à Arles. Sa limite septentrionale de répartition en Europe semble être actuellement la Loire, qui possède encore une importante population.

Autrefois présente dans tous les grands fleuves, la Grande Alose a fortement régressé à cause des grands barrages et seuils qui bloquent les migrations. L'espèce, qui avait quasiment disparu en amont du barrage de Vichy, peut de nouveau accéder à ses anciennes zones de reproduction connues (Allier jusqu'à Brioude, Dore jusqu'à Coupière) grâce à un dispositif de franchissement adapté au barrage de Vichy. Sa reproduction a été confirmée récemment jusqu'à l'amont d'Issoire. La remontée des reproducteurs est comptabilisée dans les deux passes du pont-barrage de Vichy : effectifs variant de 10 à 1 140 individus pour la période 1996-2000 (moyenne de 450 par an).

**Etat de conservation : défavorable pour tout l'axe Loire-Allier, mais en voie d'amélioration.**

**Enjeu patrimonial**

Actuellement, la Grande Alose est considérée comme vulnérable aux niveaux européen et français. N'étant présente en Auvergne, de façon certaine, que sur l'Allier, elle peut être qualifiée de "vulnérable" (CSP, 2000) au niveau régional. Cette espèce est susceptible de bénéficier, notamment pour les frayères, de mesures de protection dans le cadre d'un arrêté de biotope.

**L'axe Loire-Allier a une responsabilité forte** à l'échelle nationale et européenne pour la préservation des poissons migrateurs dont la Grande Alose.

## Habitat de la Grande Alose

### Description de l'habitat

La Grande Alose utilise le lit de plein bord. Elle fraie dans des sites typiques, caractérisés par une plage de substrat grossier délimitée, en amont, par un profond et, en aval, par une zone peu profonde à courant rapide.

### Exigences écologiques

La reproduction nécessite un substrat grossier de cailloux et galets dans un courant rapide et une qualité d'eau convenable. En eau douce, les alosons se nourrissent de larves d'insectes aquatiques. Les alosons ne se nourrissent pas pendant leur migration de reproduction.

La remontée des rivières nécessite que les passes à poissons soient adaptées à l'espèce qui a de moins bonnes capacités natatoires et de saut que les saumons. Les activités de migration et de reproduction sont fortement dépendantes de la température de l'eau (arrêt respectivement à 10 et 15 ° C).

### Dynamique naturelle de l'habitat

Le lit du cours d'eau, soumis à une importante dynamique fluviale est en constante évolution, ce qui permet une régénération des biotopes favorables à la reproduction de ce poisson.

### Sensibilités et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	Dynamique fluviale, qui crée des zones favorables au frai de l'espèce. Présence de biotopes favorables à la reproduction de l'espèce.	Frayères mal localisées.
<i>Facteurs humains</i>	Création de dispositifs adaptés de franchissement des barrages.	Dégradation des frayères. Fermeture de l'accès à des zones de reproduction par des barrages (pas de capacité de saut). Dégradation de la qualité de l'eau. Pêche des alosons par confusion avec les ablettes. Pollution de l'eau. Centrales électriques (aspiration des jeunes)

Si l'espèce semble suffisamment prolifique pour se développer, sa libre circulation en Loire moyenne et Allier aval reste le principal facteur limitant. Sur le tronçon du Val d'Allier-Pont du Château/Jumeaux-Alagnon, il existe peu d'obstacles importants. Le seuil de la prise d'eau de la banque de France a été récemment largement échantonné pour sécuriser le passage des embarcations. Des difficultés persistent néanmoins pour l'Alose, en débits faibles, au niveau des **seuils marneux des Madeleines** et du **pont de l'autoroute A72**. Un projet d'aménagement du franchissement (passe à bassins de grandes dimensions) a été établi en 2000 mais n'a toujours pas été réalisé. Certaines années, des interventions ponctuelles de déroctage du seuil des Madeleines ont été effectuées pour améliorer le passage des poissons.

Sur l'Alagnon aval, un seul obstacle est signalé : le **seuil de la Roche (commune de Beaulieu)**. Sa destruction est prévue dans le Contrat de Rivière, mais les dernières crues ont dégradé l'ouvrage qui ne constituerait plus, actuellement, un obstacle. Le propriétaire en a cédé le droit d'eau et l'usage au SIGAL qui a prévu de l'aser.

---

### **Préconisations de gestion**

---

#### Concernant l'habitat :

- Assurer la libre circulation, dans les deux sens, grâce à des dispositifs de franchissement des obstacles adaptés (pas de capacité de saut contrairement au Saumon) afin de permettre la remontée des géniteurs et la dévalaison des alosons (installation de dispositifs de dévalaison, si existence de microcentrales).
- Localiser et préserver les zones de frayères qui peuvent potentiellement exister sur le site « Val d'Allier-Pont du Château/Jumeaux-Alagnon » pour assurer une bonne reproduction de l'espèce, notamment en cas de travaux en rivière susceptibles d'entraîner des pollutions mécaniques et le colmatage des supports en aval.
- Préserver la qualité de l'eau (celle de l'estuaire de la Loire, très mauvaise, est très défavorable à l'espèce).

#### Concernant l'espèce :

- Poursuivre, et généraliser, les programmes d'actions pour la conservation et la restauration des populations (suivi des stocks, des flux transitant par les dispositifs de franchissement, de leur progression dans l'espace et dans le temps et des captures).
- Restaurer les capacités de circulation et l'accès à de plus vastes zones de reproduction.
- Meilleure information des pêcheurs à la ligne sur les critères de reconnaissance des alosons (confusion avec les ablettes).